

Sion, le 25 janvier 2017

Communiqué

3 fois OUI le 12 février prochain

La troisième réforme de l'imposition des entreprises : une chance pour l'économie valaisanne

Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération

Il s'agit avec cet arrêté d'une simplification et d'une harmonisation de la naturalisation pour les individus dont les grands-parents ont déjà immigré en Suisse. Pour pouvoir bénéficier de cette procédure de naturalisation, les critères sévères sont assortis de conditions claires : avoir déposé la demande avant l'âge de 25 ans révolus (afin de ne pas être soustrait à l'obligation de servir), présenter un casier judiciaire vierge, ne pas être dépendant de l'aide sociale. La procédure de naturalisation facilitée exclut toute naturalisation automatique. Les seules modifications majeures seraient les suivantes : le candidat ne devra plus passer d'examens de langue ou de géographie, et la procédure est harmonisée au niveau fédéral.

Une chose est certaine : les jeunes concernés par cet arrêté sont nés ici et participent pleinement à la vie sociale, ils parlent une langue nationale, étudient et travaillent en Suisse ; ces jeunes retournent dans le pays de leurs grands-parents uniquement pour des vacances. Rien ne différencie le candidat d'une personne avec un passeport suisse mis à part l'origine des grands-parents. Leur domicile est en Suisse, par conséquent la possibilité de devenir citoyen Suisse doit être proposée.

Le PLR VS recommande de voter OUI à cet objet.

Création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA)

Le fonds FORTA finance le renforcement du réseau suisse de transport. Les investissements nécessaires à l'entretien et à l'aménagement de l'infrastructure routière seront garantis. De ce fait, la Suisse disposera d'un réseau de transport performant grâce à l'élimination des goulets d'étranglement sur les autoroutes dont les limites de capacité sont désormais atteintes.

Les régions périphériques et de montagne bénéficieront également du fonds FORTA : avec l'entrée en vigueur du nouvel arrêté, quelque 400 km de routes cantonales existantes seront repris par la Confédération dans le réseau des routes nationales. Cette mesure soulagera notre canton, puisque les routes menant au Grand-Saint-Bernard et à Goppenstein feront parties du réseau des routes nationales et ne devront plus être financées par le canton. L'amélioration et le maintien de l'infrastructure routière sont garantis grâce au financement équitable et solide du fonds FORTA.

Le PLR VS vous encourage à voter et faire voter OUI.

Réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)

Avec cette réforme fiscale, les différences de traitement fiscal entre PME et sociétés internationales seront supprimées et toutes les entreprises seront imposées selon les mêmes critères. C'est un projet équitable pour toutes les entreprises qui seront ainsi mises à pied d'égalité face au fisc, les régimes spéciaux seront abolis par conséquent plus admis. Pour favoriser la compétitivité et conserver l'attractivité de la Suisse, les cantons auront à disposition les outils nécessaires pour y parvenir et continuer à proposer une fiscalité attractive aux entreprises. RIE III permet à chaque canton de choisir les outils fiscaux les plus appropriés en fonction de sa structure économique et fiscale.

Les opposants craignent des pertes fiscales et des dépenses supplémentaires pour la classe moyenne. Dans les faits, sans cette réforme, il est vraisemblable que des entreprises transféreraient leurs activités et donc les bénéfices qui en découlent à l'étranger. La Suisse risquerait donc non seulement de perdre de très importantes recettes fiscales mais aussi des emplois.

Le PLR VS dit OUI à RIE III pour que des sociétés, des entreprises continuent d'investir dans notre pays et pour encourager l'innovation et l'emploi de demain.

Contacts:

- › René Constantin, président PLR VS
- › Jean-Claude Vocat, vice-président PLR VS
- › Richard Baker, secrétaire PLR VS